



U.C.S.A. cgt

Monteurs : profession malmenée Une remise à plat est nécessaire

Compte rendu de la réunion sur la Saisine des monteuses et monteurs du 11 février

De toute évidence, la direction, venue en nombre, tenait à marquer l'importance de ce dossier. Patrice Papet s'excusera même de devoir quitter la séance en cours pour se rendre au CSA avant de laisser la conduite de la réunion à Augustin Hoareau.

Et de toute évidence aussi, la direction est plus que prête à aborder la négociation sur les polyvalences. En témoigne le dossier, (sans doute envoyé par erreur) aux négociatrices et négociateurs la veille.

SUR LA QUESTION DE L'EMPLOI ET DES POLY COMPETENCES

Après avoir réaffirmé que le montage est au cœur des métiers de France Télévisions, la direction s'est déclarée prête à marquer « une pause » concernant les postes de chefs monteuses et monteurs visés par le PDV.

Ce message, qui se veut rassurant, ne doit pas nous faire oublier les contreparties qui vont être demandées aux monteurs. Patrice Papet l'a rappelé : les formations de JRI au montage ne sont pas des formations au « métier de monteur », mais une simple compétence complémentaire, ne nécessitant que 6 semaines de formation. Question : l'inverse est-il vrai ?

Cette poly compétence JRI-monteur s'exerce déjà, en dehors de tout accord, notamment à France 2 et dans certaines petites stations d'outremer dépourvues de moyens. Par ailleurs, la direction a dit s'interroger sur la « valeur ajoutée » du montage, notamment dans les bureaux excentrés. Contre argument de la CGT : l'évolution des moyens de communications via internet permet aujourd'hui un véritable travail en équipe au montage malgré l'éloignement géographique, via Skype par exemple, c'est cette opportunité que nous devons saisir. Le travail d'équipe est une garantie de qualité qui nous distingue des chaînes d'infos low coast auxquelles les salariés refusent d'être assimilés.

SUR LA QUESTION DE L'EXPERTISE

Malgré les demandes réitérées des organisations syndicales de regrouper les phases de transposition et d'harmonisation salariale, la direction a fractionné ces deux opérations. Résultat : le mécontentement des salariés est immense, le brouillage de leurs situations est total.

Les monteurs l'ont d'ailleurs très largement exprimé.

La direction revendique la suppression des automatismes salariaux qui permettaient pourtant de rattraper les salariés oubliés des promotions. Sur ce point, l'exemple du Languedoc Roussillon est emblématique puisqu'il n'y a aucun salarié en B-expert, à part les scriptes auxquelles il ne pouvait être refusé par accord.

Point prioritaire, les salaires feront l'objet de la prochaine réunion. La direction s'est engagée à fournir les documents de l'harmonisation salariale par ex-groupe de qualification, ancienneté et âge moyen, par antenne (au sens DP), pour la filière par sites de productions, et par ex domaines pour le siège parisien.

Elle s'est également engagée à fournir la liste prévisionnelle des monteuses et monteurs concernés par les mesures correctives d'harmonisation, revalorisations pécuniaires et repositionnement éventuels en 6S.

A la demande de la CGT, la direction s'est également engagée à fournir la liste des collègues ayant contribué à la mise en place des serveurs partagés et des systèmes d'échanges, et ayant formé leurs collègues sur ces systèmes d'exploitation, ainsi que la liste des FOR. La plupart de ces salariés n'ayant reçu aucune reconnaissance dans l'ancienne classification doivent être repositionnés en 6S.

SUR LA QUESTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La CGT a demandé un état des lieux des conditions de travail dans chaque site, ainsi que la reconnaissance de la pénibilité, sujet sur lequel une seule réunion ne pourra suffire. Les temps accordés par types de sujets, les empilements de tâches, la fiabilité des outils, l'organisation du travail, sont variables d'un site à l'autre. Nous demandons une véritable expertise sur ce point.

Visiblement frileuse sur le sujet, la direction ne s'est pour l'instant engagée qu'à fournir un état des lieux des pratiques dans chaque antenne.

A l'issue de la réunion, plusieurs pistes de négociations étaient dégagées :

- Salaires, reconnaissance de l'expertise, harmonisation: prochaine réunion le 25 février,
- Conditions de travail : plusieurs sous-groupes, F3,F2, filière prod,
- Compétences complémentaires : en sous-groupes également.

prochaine réunion le 25 février

Paris, le 12 février 2014